



**CONVENTION
CONSTITUTIVE D'UN
GROUPEMENT DE
COMMANDES POUR
L'ACHAT
D'ELECTRICITE ET
DES PRESTATIONS
D'INGENIERIE
ATTACHEES**

**DELIBERATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 22 MAI 2025

page 1

L'an Deux Mille Vingt Cinq le vingt-deux mai à 11 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Bollène, régulièrement convoqué par courrier du 14 mai 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle de réunion en Mairie de Bollène, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Anthony ZILIO.

Présents : M. ZILIO, Mme GUTIEREZ, Mme BRISA, Mme DUMARCHER, Mme LAUNAIRE, Mme FROMENT

Absents excusés :

M. BLANC représenté par Mme GUTIEREZ
Mme AUTRAN-BLANC représentée par Mme BRISA
M. BERNE représenté par M. ZILIO
Mme GIANETTA représentée par Mme LAUNAIRE

Absente :

Mme CALERO

RAPPORTEUR : Monsieur Anthony ZILIO

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L.2113-6 à L.2113-8 du code de la commande publique,

Vu l'acte constitutif du groupement de commandes pour la passation d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage et pour le choix d'un fournisseur d'énergie électrique,

Considérant que ce groupement a pour ambition de regrouper les besoins de ses membres pour obtenir les meilleurs tarifs de par les volumes négociés,

Considérant que la mise en place de ce groupement nécessite la signature par chaque membre d'une convention constitutive de groupement de commandes,

Considérant que cette convention définit les modalités de fonctionnement du groupement et désigne un des membres du groupement comme coordonnateur, chargé notamment de procéder à la signature et gestion du contrat,



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 22 MAI 2025

page 2

Considérant que le coordonnateur du groupement de commandes sera la commune de Bollène,

Considérant que le coordonnateur sera chargé de lancer la consultation, de signer et de notifier les marchés et éventuels avenants pour l'ensemble des membres du groupement,

Considérant que la commission d'appel d'offres du groupement sera celle de la commune de Bollène créée par délibération le 27 juillet 2020,

Considérant que la ville de Bollène, la résidence Daudet et le Centre Communal d'Action Sociale de Bollène souhaitent intégrer ce groupement,

L'Assemblée est invitée à délibérer pour :

- Accepter les termes de l'acte constitutif du groupement de commandes
- Autoriser l'adhésion du Centre Communal d'Action Sociale au groupement de commandes ayant pour objet la passation d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage et pour le choix d'un fournisseur d'énergie électricité
- Autoriser le Président à signer en faveur de l'acte constitutif du groupement et tout document se rapportant à ce dossier
- Exécuter avec la ou les entreprises retenue(s) le marché dans le cadre du groupement

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés,

DECIDE

- ➔ **D'ACCEPTER** les termes de l'acte constitutif du groupement de commandes
- ➔ **D'AUTORISER** l'adhésion du Centre Communal d'Action Sociale au groupement de commandes ayant pour objet la passation d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage et pour le choix d'un fournisseur d'énergie électricité,

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 22 MAI 2025

page 3

➔ **D'AUTORISER** le Président à signer en faveur de l'acte constitutif du groupement et tout document se rapportant à ce dossier,

➔ **D'EXECUTER** avec la ou les entreprises retenue(s) le marché dans le cadre du groupement.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

M. Anthony ZILIO
Président du CCAS,



Mme Myriam GUTIEREZ,
Secrétaire de séance,



Envoyé en préfecture le 04/06/2025

Reçu en préfecture le 04/06/2025

Publié le



ID : 084-268400462-20250522-DEL_2025_25-DE

